BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION

IV^{E} REPUBLIQUE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

LOI N° 014-2015/CNT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2014-013/PRES PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N°H974-BF ET N°TF017447 CONCLUS LE 1er JUILLET 2014 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE (PAPSA)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition ;

a délibéré en sa séance du 07 mai 2015
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2014-013/PRES portant autorisation de ratification des Accords de dons n°H974-BF et n°TF017447 conclus le 1er juillet 2014 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement additionnel du Projet d'amélioration de la Productivité agricole et de la sécurité alimentaire (PAPSA).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 07 mai 2015

Pour le Président du Conseil
national de la transition,
le Premier Vice-président

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION
Premier
vice- Président
BURKINA FASO

Honoré Lucien NOMBRE

Le Secrétaire de séance

Bakary KONE